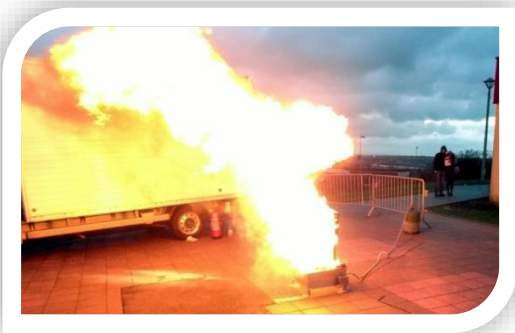


FORMATION LUTTE CONTRE LE FEU

EXERCICE D'EVACUATION DANS L'ENTREPRISE

 3 à 4 heures

 EXEVAC



OBJECTIFS :

La réglementation incendie des ERP et du code du travail demande aux entreprises de réaliser des exercices d'évacuation de manière régulière (au moins 2 par an). Ceci, devant permettre d'acquérir des automatismes aux salariés. Notre formation évacuation donne les consignes à respecter pour les salariés, guides et serre-file, responsable, personnel d'accueil.

- AU PROGRAMME -

- L'alerte et le signal d'alarme
- Le dégagement d'une victime dans un local enfumé.
- Le matériel de sécurité incendie
- Le fonctionnement du SSI et le dispositif d'extinction
- Les consignes d'évacuation et issues de secours
- Rôle des GF et SF dans une évacuation
- Comportement à adopter vis-à-vis des clients.
- Alerte aux secours et points de rassemblement
- Dégagements d'urgence..

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES -

- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Étude de cas concrets.
- Exercice d'évacuation chronométré avec déclenchement du SSI.

- COMPLÉTER MA FORMATION -

Manipulation des Extincteurs (MANIEX)

Formation à la prévention des incendies et à la manipulation d'extincteurs afin d'apprendre à maîtriser un départ de feu dans un lieu public, un bureau, un atelier

Exercice Evacuation (FOREVAC)

La réglementation incendie des ERP et du code du travail demande aux entreprises de réaliser des exercices d'évacuation de manière régulière (au moins 2 par an). Notre formation évacuation donne les consignes à respecter pour les salariés..

- INFORMATIONS PRATIQUES -



Participants

Dès 6 participants



Durée

3 à 4 heures (4 Hrs selon entreprise)



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans vos locaux



Pré-requis

Aucun



Formation Continue

Conseiller au moins 1 fois par an.



Qualifications des formateurs

Formateurs PIC F + Sapeurs-Pompiers / SSIAP3
Formateurs évacuation interne



Textes officiels

Référentiel interne de formation / Code du travail
Référentiel APASAD R6 version janvier 2019

- CONDITIONS DE VALIDATION -

Satisfaire aux critères de validation de l'organisme de formation via la fiche d'évaluation

- ATTESTATION -

Délivrance d'une attestation de mise en place d'un exercice d'évacuation et rapport d'activités.